EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES
DE LA COMMUNE DE BARZUN (PYRÉNEES-ATLANTIQUES)

ARRETE DE CIRCULATION
94-20261015-01

Le Maire de la Commune de BARZUN (Pyrénées-Atlantiques)

Vu le Code de la Route et notamment les articles R.411-5 et R.411-8
Vu le Code de la Voirie routière
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2212-2, L.2213-1, L.2213-5, L.2512-13 et R.2213-1;
Vu l'arrêté interministériel du 24 Novembre 1967 relatif à la signalisation routière ainsi que les textes qui l'ont modifié ou complété ;
Vu la demande de la société 2B Réseaux en date du 13 octobre 2026 pour le compte de ENEDIS
Considérant qu'en raison de travaux de raccordement Enedis au 22 Rue du Cami Bielh (VC210), réalisés par la société 2B Réseaux entre le 26 et le 28 octobre 2026 durant 1 jour, il est nécessaire de réglementer la circulation.

ARRETE

Article 1 : Entre le 26 et le 28 octobre 2026, durant 1 jour, la circulation sur la Rue du Cami Bielh (VC210), se fera par demi-chaussée en sens alterné au droit du chantier concernant les travaux.

Toutefois les riverains seront autorisés à emprunter cette rue en respectant la signalétique des travaux

Article 2 : Les travaux, s'il y a traversée de route, **devront être réalisés par fonçage** afin de ne pas endommager la route.

Article 3 : Durant cette même période, le stationnement de tous les véhicules sera interdit de part et d'autre de la chaussée.

Article 4 : Les véhicules de services et notamment de secours resteront prioritaires.

Article 5 : La pré signalisation sera indiquée par des signaux réglementaires et/ou feux clignotants conformes à la signalisation des routes, mis en place et sous la responsabilité de la société 2B Réseaux.

Article 6 : Ampliation du présent arrêté sera adressée, chacun en ce qui le concerne à
- M. le Commandant de la brigade de Gendarmerie de PONTACQ,
- Société 2B Réseaux – 40 Rue de la Bastide 64800 ASSON
- ENEDIS– Avenue Larribau 64000 PAU

Fait à BARZUN, le 15 octobre 2026

Le Maire,
Julien BOURDEU

MAIRIE de BARZUN 64 Pyrénées-Atlantiques

Certifié exécutoire par
affichage le 15 octobre 2026

Mairie de BARZUN

DEMANDE D'ARRETE DE CIRCULATION OU DE STATIONNEMENT TEMPORAIRE

Cette demande ne tient pas lieu d'autorisation. Elle doit être correctement et totalement remplie. Tout dossier incomplet ne pourra être traité dans les délais. Elle doit parvenir au plus tard aux services municipaux 6 jours ouvrables avant la date prévue pour l'intervention

PETITIONNAIRE	ENTREPRISE CHARGEE DE L'EXECUTION DES TRAVAUX
Nom : **ENEDIS**	Nom : **2B Réseaux**
Adresse : **Avenue Larribau**	Adresse : **40 RUE DE LA BASTIDE**
Responsable :	Responsable : **COUPEAU Florian**
Code Postal : **64000** Ville : **PAU**	Code Postal : **64800** Ville : **ASSON**
Tél : Télécopie :	Tel : **07.71.35.27.44** Télécopie :

Lieu de l'intervention : **22 RUE DU CAMI BIELH** À : **BARZUN**

Limites :

Nature des travaux : Raccordement ENEDIS

Début des travaux **: 26/10/26** Fin des travaux **: 28/10/26**

Durée prévisible des travaux : 1 **Jour(s)**

MESURES REGLEMENTAIRES SOLLICITEES

A – CIRCULATION

1 ☐ Rue barrée

2 ☐ Alternée par feux tricolores

3 ☒ Traversée par demi-chaussée

4 ☐ Sens unique

5 ☐ Autre :

B – STATIONNEMENT

1 ☒ **Interdit et gênant (Art. R 37 – 1 du Code de la route) Sauf entreprise chargée des travaux :**

2 ☐ Occupation de NEANT emplacements de stationnement payant: au droit ou/et en face du n°

3 ☐ Enlèvement de barrière ou mobilier urbain :

C – REMARQUES :

	DGAU - Service de coordination	DAGR
Date de la demande : Asson, le **13/10/2026** Signature du demandeur	Date : Signature :	Date : Signature :